

Canadian Group  
Inter-Parliamentary Union



Groupe canadien  
Union interparlementaire

**Rapport de la délégation parlementaire canadienne à la  
réunion-débat parlementaire dans le Cadre du Forum public  
de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) 2010 et à la  
22<sup>e</sup> session du Comité de pilotage sur la Conférence  
parlementaire sur l'OMC**

**Groupe canadien de l'Union interparlementaire (UIP)**

**Genève, Suisse  
16 septembre 2010**

# **Rapport de la délégation parlementaire canadienne à la réunion-débat parlementaire dans le Cadre du Forum public de l'OMC 2010 et à la 22<sup>e</sup> session du Comité de pilotage sur la Conférence parlementaire sur l'OMC**

**Organisé conjointement par l'Union interparlementaire et le Parlement européen**

## **LA RÉUNION-DÉBAT PARLEMENTAIRE DANS LE CADRE DU FORUM PUBLIC DE L'OMC 2010**

### **1. Contexte**

La Conférence parlementaire sur l'OMC est une initiative conjointe de l'Union interparlementaire et du Parlement européen. Son objectif principal est de rendre l'OMC plus transparente vis-à-vis de l'extérieur et de faire en sorte que cet organisme intergouvernemental rende compte de son action aux parlementaires en tant que représentants élus du peuple. Les sessions de la Conférence se tiennent une fois par an.

### **2. Programme de la réunion-débat parlementaire**

Le Forum public de l'OMC 2010 s'est tenu dans les locaux de l'OMC à Genève, du 15 au 17 septembre, et a eu pour thème général « Les forces qui déterminent le commerce mondial<sup>1</sup> ». L'Union interparlementaire (UIP) et le Parlement européen ont organisé dans le cadre du programme général du Forum une réunion-débat parlementaire sur le thème :

Le système commercial multilatéral en place peut-il faire face aux défis émergents?

La réunion-débat parlementaire a eu lieu le jeudi 16 septembre 2010.

### **3. La délégation canadienne**

Des représentants de divers parlements, de membres de l'OMC et d'organisations de la société civile ont participé à la réunion-débat parlementaire, notamment l'honorable Donald H. Oliver, c.r., sénateur.

---

<sup>1</sup> Le programme du Forum comptait plus d'une quarantaine d'activités. Pour information, voir : [http://www.wto.org/french/forums\\_f/public\\_forum10\\_f/programme\\_f.htm](http://www.wto.org/french/forums_f/public_forum10_f/programme_f.htm)

#### 4. Intervenants

Le groupe de discussion de la réunion-débat parlementaire, animée par Mme Gabrielle Marceau, de la Division des affaires juridiques de l'OMC, a discuté des nombreux défis à relever dans le monde aujourd'hui en se focalisant sur le rôle de l'OMC et des parlementaires. Ce groupe était composé des intervenants suivants :

- M. Vital Moreira — député du Parlement européen
- M. Benoît Ouattara — député et ex-ministre du Commerce au Burkina Faso
- M. Luis Heber — sénateur (Uruguay)
- Mme Laurence Boisson-de-Chazourne — professeur, Université de Genève

Les intervenants ont discuté de l'ajout d'une dimension parlementaire à l'OMC, ce qui permettrait d'accroître la responsabilité démocratique et publique de l'OMC à l'échelle tant internationale que locale. Ils ont accordé beaucoup d'attention à la relation entre les ententes de l'OMC et les ententes multilatérales sur l'environnement, et souligné que, sans faire de l'OMC un organisme international de l'environnement, il fallait trouver des moyens d'accroître la collaboration au sein de la communauté internationale. Ils ont aussi débattu du rôle des pays pauvres et de leur capacité à profiter du système, notamment la question délicate de savoir si les pays émergents devraient encore réclamer un traitement spécial ou différencié par rapport aux autres pays. Les intervenants ont aussi indiqué qu'il fallait en faire davantage pour que les acteurs non étatiques puissent véritablement participer aux négociations.

#### 5. Prochaine réunion parlementaire sur l'OMC

La date de la prochaine réunion parlementaire sur l'OMC n'a pas encore été fixée. Le Comité de pilotage s'est réuni le 16 septembre 2010 et a proposé plusieurs dates pour la tenue de la prochaine réunion.

## **LA 22E SESSION DU COMITÉ DE PILOTAGE SUR LA CONFÉRENCE PARLEMENTAIRE SUR L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE**

### **1. Contexte**

La Conférence parlementaire sur l'OMC est une initiative conjointe de l'Union interparlementaire et du Parlement européen. Son objectif principal est de rendre l'OMC plus transparente vis-à-vis de l'extérieur et de faire en sorte que cet organisme intergouvernemental rende compte de son action aux parlementaires en tant que représentants élus du peuple. Les sessions de la Conférence se tiennent une fois par an, ainsi qu'à l'occasion des conférences ministérielles de l'OMC.

Le Comité de pilotage de la Conférence parlementaire sur l'OMC est responsable de toutes les questions relatives à l'organisation de la Conférence parlementaire sur l'OMC.

### **2. Ordre du jour**

Le Comité de pilotage de la Conférence parlementaire sur l'OMC s'est réuni le 16 septembre 2010 au siège de l'Union interparlementaire (UIP) à Genève, en Suisse. Les points suivants étaient notamment à l'ordre du jour de la session :

- Le point sur les développements récents à l'OMC – le directeur général de l'OMC, Pascal Lamy;
- Discussion sur le Forum public de l'OMC 2010;
- Préparatifs de la Conférence parlementaire sur l'OMC qui se tiendra en 2011.

### **3. La délégation canadienne**

La réunion du Comité de pilotage a accueilli vingt-neuf participants et participantes représentant quatorze parlements nationaux et assemblées parlementaires régionales, dont l'honorable Donald H. Oliver, c.r., sénateur canadien.

### **4. La réunion**

Un résumé des discussions avec le directeur général de l'OMC, Pascal Lamy, se trouve à l'annexe 1. Le rapport de l'UIP sur la 22e session du Comité de pilotage sur la Conférence parlementaire, qui comprend un résumé des décisions prises par le Comité, se trouve à l'annexe 2.

Respectueusement soumis,

L'hon. Donald H. Oliver, c.r., sénateur  
Président, Groupe canadien de l'UIP

## **Annexe 1**

### **Conférence parlementaire sur l'OMC 16 septembre 2010, siège de l'OMC, Genève**

#### **22<sup>e</sup> session du Comité de pilotage Résumé des discussions avec le directeur général de l'OMC, Pascal Lamy**

M. Pascal Lamy, directeur général de l'OMC, s'est présenté à la réunion du Comité de pilotage pour discuter des développements récents à l'OMC.

##### **1. Cycle de négociations actuel**

M. Lamy a donné un aperçu de l'état du cycle de négociations multilatérales de Doha. Il a indiqué que les négociations en sont encore où elles étaient il y a un an. Environ vingt pour cent des questions à régler sont toujours en cours de discussion – notamment en ce qui concerne les services, les droits de douane sur les produits industriels, l'agriculture et les mesures de facilitation du commerce. Les négociations sur les subventions aux pêcheries et la question du coton demeurent très difficiles. Jusqu'en juin 2010, M. Lamy estimait que les négociations étaient dans une impasse, la volonté et l'énergie politiques des participants étant très faibles. Il a indiqué que, dans la plupart des dossiers, les États-Unis prenaient l'offensive et la Chine demeurait sur la défensive, mais que la situation politique dans certains pays crée beaucoup d'incertitude, notamment l'imminence des élections de mi-mandat aux États-Unis. La majorité des pays en développement deviennent impatients et frustrés parce qu'ils estiment qu'une entente a déjà été proposée et que les derniers détails ne peuvent être négociés qu'entre les plus gros acteurs. M. Lamy a mentionné que des groupes spéciaux examineront chacun une question et discuteront des aspects techniques de l'entente en septembre et en octobre et qu'un débloqué politique surviendrait peut-être par la suite.

En répondant à une question sur l'utilisation d'autres tribunes pour discuter de règles commerciales, il a souligné que l'OMC demeure le forum idéal. D'autres forums, comme les réunions des pays du G20, peuvent toutefois servir à exercer des pressions politiques. Par exemple, le système de surveillance de l'OMC, utilisé pendant les deux dernières années pour déceler les mesures protectionnistes potentielles, a été lancé grâce à l'appui des pays du G20. M. Lamy a aussi indiqué que les chefs de ces pays avaient eu un échange de vues productif sur le cycle de Doha lors de leur dernière réunion à Toronto. Ce forum est important sur le plan du leadership, mais on n'y discute pas des aspects techniques des négociations.

À propos de l'idée de scinder les négociations, à savoir conclure l'entente à partir des éléments déjà acceptés et laisser ceux qui restent pour un autre cycle, M. Lamy a convenu qu'elle était intéressante, mais pas vraiment applicable. Dans une négociation, il faut que chacun fasse des concessions. Par exemple, un pays ne signera pas sans

contrepartie une entente qui ne prévoit que le traitement en franchise et hors contingent des pays les moins avancés.

En ce qui concerne le rôle des acteurs non étatiques, M. Lamy a mentionné que le Forum public de l'OMC constitue une première étape vers une discussion ouverte entre l'Organisation et ces acteurs. D'après lui, c'est au niveau national que le rôle des acteurs non étatiques est le plus important parce que la légitimité repose au sein des gouvernements nationaux. Ces derniers sont les organes décisionnels dans les tribunes internationales, qui, à son avis, ont toujours eu beaucoup de difficulté à acquérir une légitimité. Il a argué en outre que les problèmes mondiaux doivent être ramenés au niveau local, d'où l'importance du rôle des acteurs non étatiques à l'échelon national.

## 2. Le Sommet sur les objectifs du Millénaire pour le développement

M. Lamy a aussi parlé de l'imminent Sommet sur les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)<sup>2</sup>. L'OMC devra faire rapport de l'ampleur de sa contribution à la réalisation des OMD, notamment du huitième « Mettre en place un partenariat mondial pour le développement » et du premier « Réduire l'extrême pauvreté et la faim ». D'après lui, la contribution de l'OMC a généralement été positive (60 % des objectifs réalisés).

L'ouverture des échanges a été avantageuse pour les pays en développement, mais il faut s'efforcer davantage de promouvoir l'aide pour le commerce et le renforcement des capacités commerciales de ces pays. M. Lamy a indiqué qu'il était plus difficile d'obtenir des fonds pour ces initiatives durant une crise économique. Il a souligné que les pays en développement ont profité des disciplines de l'OMC : l'Organisation représente une police d'assurance contre le protectionnisme, mais, comme l'emploi ne s'est pas encore redressé, le protectionnisme demeure tentant.

Quand on lui a demandé les raisons pour lesquelles on changerait les règles commerciales actuelles s'il est démontré qu'elles favorisent la reprise économique, M. Lamy a souligné la nécessité de rééquilibrer le système commercial multilatéral en faveur des pays en développement.

D'autres membres lui ont posé des questions au sujet de l'impact du commerce sur la crise alimentaire. M. Lamy a indiqué que les prix des aliments continueront de grimper à moyen terme, en raison de la diversification des régimes alimentaires, et que les activités de production devraient s'ajuster en conséquence. Sur le court terme, la crise alimentaire de 2010 est quelque peu différente de celle de 2008 car il est possible d'inonder les marchés de denrées afin de faire chuter les prix – en 2008, les stocks avaient atteint un creux inégalé depuis des dizaines d'années. Le problème des pays qui ont imposé des restrictions à l'exportation demeure préoccupant, parce que celles-ci continuent de priver de nourriture les pays qui doivent en importer. M. Lamy a reconnu que la discipline de l'OMC concernant les restrictions à l'exportation est très faible.

Un membre s'est dit préoccupé que la libéralisation des échanges internationaux a encore mauvaise réputation et qu'elle est parfois considérée comme une cause des problèmes économiques. M. Lamy lui a répondu que les perceptions sur le commerce

---

<sup>2</sup> Le Sommet a eu lieu du 20 au 22 septembre, à New York (États-Unis), quelques jours après l'exposé de M. Lamy devant le Comité de pilotage.

varient énormément d'un pays à l'autre : l'Australie, le Chili et Singapour le perçoivent d'une manière très positive. Ce n'est pas autant le cas pour d'autres pays. Il a indiqué qu'il a personnellement consacré le tiers de son temps à des activités de sensibilisation. Il cite souvent l'exemple d'un produit électronique de 150 \$ exporté par la Chine aux États-Unis : 60 \$ retournent au Japon, 50 \$ aux États-Unis, etc. Il estime qu'aujourd'hui, la plupart des produits ne sont pas « fabriqués dans le pays X ou Y », mais « dans le monde », et qu'il est donc encore moins judicieux aujourd'hui que par le passé de faire obstacle au commerce. L'OMC utilise de plus en plus les nouvelles technologies pour communiquer les avantages du commerce, notamment les réseaux sociaux. Mais, comme l'Organisation a des ressources limitées, elle ne peut se prononcer que sur les grands enjeux. Il faut adapter une communication détaillée à la situation locale en tenant compte des différences nationales ou culturelles, ce qui dépasse la capacité de l'OMC.

### 3. Les relations entre les règles commerciales et d'autres questions (l'environnement et les normes sanitaires)

Les relations entre l'OMC ou les règles commerciales en général et d'autres questions d'intérêt mondial, comme l'environnement, ont souvent été débattues au Forum public de l'OMC cette année, comme les années précédentes.

M. Lamy a souligné que l'OMC négocie, applique les règles du commerce international et entend les contestations y afférents. Les questions environnementales, les normes du travail, les règles sanitaires et celles régissant la propriété intellectuelle sont négociées dans leurs tribunes respectives, et les membres sont obligés de les respecter dans la mesure où elles ont été définies dans ces tribunes. Dans certains cas, on a jeté des ponts explicites entre le commerce et une autre question, comme l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (santé et environnement) et l'Accord sur les obstacles techniques au commerce (environnement). Les questions sociales et les droits de la personne figurent dans le préambule des accords de l'OMC, mais il n'existe aucun pont explicite entre le commerce et les normes sociales.

Bien qu'aucune règle de l'OMC ne concerne les changements climatiques en particulier, les mesures et politiques en la matière touchent le commerce international de diverses façons. Par exemple, les mesures prises à l'échelle nationale pour atténuer les changements climatiques et s'y adapter peuvent avoir une incidence sur le commerce international (puisqu'elles peuvent modifier les conditions de la concurrence) et pourraient être assujetties aux règles de l'OMC. Le recueil de règles de l'OMC peut donc être pertinent en ce qui concerne l'examen des mesures de lutte contre les changements climatiques.

M. Lamy a noté toutefois que la jurisprudence relative à l'Organe de règlement des différends montre que les règles de l'OMC ne peuvent pas être interprétées en faisant abstraction du droit international.

#### 4. Conclusion

M. Lamy a remercié le Comité de pilotage de lui avoir donné la possibilité de communiquer ses vues sur diverses questions aux parlementaires. Il a aussi accepté, en principe, d'accueillir la prochaine Conférence parlementaire sur l'OMC au siège de cette dernière, à Genève.

## **Annexe 2**

### **« Sommaire des décisions », produit par le secrétariat de l'UIP.**

1. Le Comité de pilotage de la Conférence parlementaire sur l'OMC s'est réuni le 16 septembre 2010, au Siège de l'OMC. Y ont part 31 personnes (voir l'Annexe pour la liste des participants). M. V. Moreira, représentant le Parlement européen, a présidé la réunion. Il a commencé par féliciter les nouveaux membres (Afrique du Sud, Belgique, Maurice et Royaume-Uni) et leur a expliqué que le co-président du Comité représentant l'UIP devait être nommé par les organes directeurs de l'UIP, suite au départ de M. G. Versnick, qui n'est plus parlementaire.

2. Selon le Président, le fait que le Comité de pilotage se réunisse dans les locaux de l'OMC est un petit pas, mais néanmoins un pas important dans les relations entre la Conférence parlementaire et l'OMC. C'est également ce qu'a dit le Directeur général de l'OMC, M. Pascal Lamy, qui a pris le temps de venir saluer le Comité de pilotage, sur "son" territoire, bien qu'ayant un agenda très chargé avec le Forum public de 2010. Les membres du Comité ont beaucoup apprécié sa volonté de maintenir un véritable dialogue avec les parlementaires.

3. Dans sa présentation liminaire, M. Lamy a dressé un tableau détaillé de l'état d'avancement des négociations du Cycle de Doha. Cette activité qui est loin d'être la seule de l'Organisation, est néanmoins la plus visible et c'est aussi celle qui occupe la première place dans le travail du Directeur général. Malgré l'absence de progrès sensibles dans les négociations, on perçoit depuis juin 2010 une évolution des positions, en partie sous la pression des pays en développement qui sont de plus en plus impatients de voir le Cycle de développement de Doha aboutir. Le Directeur général comptait aussi sur une nouvelle dynamique politique avec l'arrivée dans les négociations de nouveaux acteurs, tels que le G20. On pourra, selon lui, se faire une idée plus juste des chances de voir aboutir le Cycle de Doha après les élections de mi-mandat aux Etats-Unis d'Amérique.

4. Malgré le blocage des négociations, la récente crise financière avait une fois encore montré l'intérêt d'un système commercial multilatéral prévisible, stable et fondé sur des règles. Les mécanismes internes de dissuasion de l'OMC avaient fait leurs preuves et avaient permis d'éviter toute poussée massive des mesures de restriction des échanges. D'après M. Lamy, "le protectionnisme est le seul chien qui n'ait pas aboyé pendant la crise". La menace du protectionnisme à tous crins ayant été écartée, on pouvait s'attendre à une progression du commerce mondial de plus de 8 pour cent en 2010. Toutefois, les pressions protectionnistes ne disparaîtraient pas tant que les taux de chômage seraient élevés.

5. Le Directeur général a répondu aux nombreuses questions des membres du Comité de pilotage, sur divers sujets tels que l'image négative du commerce mondial aux yeux de l'opinion publique, l'éventualité d'une nouvelle crise alimentaire, le rôle des acteurs non étatiques dans l'élaboration des politiques régissant le commerce mondial, la possibilité que la Fédération de Russie entre à l'OMC, etc.

6. Répondant à une question directe sur la possibilité que la Conférence parlementaire sur l'OMC se tienne un jour au Centre William Rappard, le Directeur général a dit que, d'un point de vue purement pragmatique, ce serait une solution raisonnable. Les parlementaires et l'OMC ont pu dialoguer dans de bonnes conditions, d'autant plus qu'il n'y avait pas de tensions palpables chez les Membres de l'OMC. Cela étant, la tenue éventuelle d'une réunion parlementaire dans les locaux de l'Organisation exigeait d'entamer rapidement les consultations, car le Centre William Rappard est très peu disponible, quelque 8 000 réunions s'y déroulant chaque année.

7. Après le départ du Directeur général de l'OMC, les membres du Comité de pilotage ont relevé une fois encore le caractère positif et constructif de ses propos. L'idée d'organiser une réunion parlementaire dans les locaux de l'OMC prenait enfin forme, ce qui était d'autant plus encourageant au vu du succès de la réunion-débat organisée le même jour par l'UIP et le Parlement européen, dans le cadre de l'édition 2010 du Forum public de l'OMC. L'assistance avait été nombreuse à cette réunion intitulée "*Le système commercial multilatéral en place peut-il faire face aux défis émergents ?*", qui avait en outre été marquée par des échanges nourris entre les experts et l'assistance.

8. Conformément à son ordre du jour, le Comité de pilotage s'est penché sur l'organisation de la prochaine session plénière de la Conférence parlementaire sur l'OMC. Il a été décidé que tout serait mis en oeuvre pour que cette session ait lieu à Genève, au premier semestre de 2011, de préférence en mars ou en mai. Compte tenu de la réponse encourageante du Directeur général de l'OMC, il a été jugé politiquement important d'organiser cette session à l'OMC. Il était également possible - quoique moins souhaitable - d'organiser cette session dans un autre lieu de Genève, comme le CIGG ou le Palais des Nations. Il a été demandé aux Secrétariats de l'UIP et du Parlement européen d'étudier leurs calendriers respectifs afin de trouver des dates qui conviendraient aux deux Organisations et d'en informer l'OMC sans tarder.

9. Dès que les dates et le lieu de la session annuelle de 2011 seront arrêtés, les membres du Comité de pilotage en seront informés par courriel. Il sera fait de même pour les consultations relatives au thème de la session et aux autres questions de fond. L'idée est d'éviter au Comité de pilotage d'avoir à se réunir à nouveau dans à peine quelques mois, ce qui suppose de réaliser autant que possible les consultations entre l'UIP et le Parlement européen, par voie électronique. Le Comité de pilotage se réunira donc uniquement la veille de la prochaine session plénière, avec en outre un comité de rédaction.

10. Il a été convenu que la session de 2011 se déroulerait sur le modèle de la précédente, tenue en septembre 2008. Sous réserves de modifications éventuelles, il y aura une cérémonie inaugurale, un débat sur deux ou trois questions de fond, deux réunions-débat, une audition du Directeur général de l'OMC et une rencontre interactive à laquelle seront conviés certains des principaux négociateurs de l'OMC. A la fin de ses délibérations, la Conférence devrait adopter un document final.

11. S'agissant des thèmes du débat et des sujets des différentes réunions, les membres du Comité de pilotage ont suggéré des questions telles que : les innovations technologiques comme facteur déterminant pour l'avenir du commerce mondial; l'image du commerce international donnée par les médias; le commerce comme moyen de

régler des problèmes sociaux; le commerce international, otage des politiques intérieures; le commerce comme moyen d'atténuer les aléas de l'économie mondiale; la prolifération des accords commerciaux régionaux et bilatéraux; les aspects des changements climatiques liés au commerce; et le renforcement de la dimension parlementaire de l'OMC.

12. Lorsque les préparatifs de la session annuelle de 2011 commenceront vraiment, les membres du Comité de pilotage seront invités à soumettre le nom de candidats aux fonctions de rapporteurs, d'experts et d'intervenants choisis au sein du Comité, parmi les parlementaires en général, ainsi que parmi des experts de renommée internationale. Comme cela s'est déjà fait, les rapporteurs devront rédiger des documents de travail (en anglais, espagnol ou français, d'une longueur qui ne dépassera pas cinq pages) pour distribution à tous les parlements avant la session. Les Secrétariats de l'UIP et du Parlement européen ont été chargés de veiller à ce que les groupes d'experts soient composés d'hommes et de femmes et soient équilibrés au plan géographique.

13. L'élaboration du projet de document final de la session annuelle s'effectuera sous la supervision d'un rapporteur qui sera choisi parmi les membres du Comité de pilotage, après concertation entre l'UIP et le Parlement européen, en leur qualité de co-organisateurs de la Conférence. Avec l'aide du Secrétariat de la Conférence, le rapporteur sera chargé d'établir un avant-projet de document final, qui sera communiqué à tous les membres du Comité, par courriel.

14. Ce texte remanié sur la base des commentaires et suggestions des membres du Comité de pilotage sera ensuite distribué à tous les parlements, en vue d'éventuels amendements. Le Comité de pilotage se réunira la veille de la session plénière, pour examiner ces amendements et établir un projet de document, qui sera remis à tous les participants à l'ouverture de la Conférence pour les derniers amendements. Le projet final sera présenté à la Conférence en plénière, pour adoption à la séance de clôture.

15. Sous le point "divers" de l'ordre du jour de la réunion du Comité de pilotage, le représentant de l'Association parlementaire du Commonwealth (APC) a évoqué de nombreuses activités menées par l'Association dans le domaine du commerce international, notamment la publication de manuels adaptés aux besoins des différentes régions géographiques. Le Secrétariat de l'APC sera heureux d'en fournir des exemplaires sur demande.

LIST OF PARTICIPANTS  
LISTE DES PARTICIPANTS

<b>COUNTRY or ORGANISATION PAYS ou ORGANISATION</b>	<b>NAME NOM</b>
<b>BELGIUM - BELGIQUE</b>	Mr. Dirk Van Der Maelen, MP
<b>BURKINA FASO</b>	Mr. Benoît Ouattara, MP
<b>CANADA</b>	Senator Donald Oliver Mr. Frédéric Forge
<b>CHINA - CHINE</b>	<i>Absent</i>
<b>EGYPT - EGYPTE</b>	<i>Absent</i>
<b>FINLAND - FINLANDE</b>	<i>Absent</i>
<b>FRANCE</b>	<i>Absent</i>
<b>GERMANY - ALLEMAGNE</b>	Mr. Erich Fritz, MP
<b>INDIA - INDE</b>	<i>Absent</i>
<b>IRAN (ISLAMIC REPUBLIC OF) IRAN (REPUBLIQUE ISLAMIQUE D')</b>	Mr. Seyed Hossein Hashemi, MP Mr. Ebrahim Alikhani
<b>JAPAN - JAPON</b>	<i>Absent</i>
<b>KENYA</b>	<i>Absent</i>
<b>MAURITIUS - MAURICE</b>	Mr. Lormus Bundhoo, MP
<b>MEXICO - MEXIQUE</b>	<i>Absent</i>
<b>MOROCCO - MAROC</b>	Mr. Driss Houat, MP
<b>NAMIBIA - NAMIBIE</b>	Mr. Arnold Tjihuiko, MP Mr. Piet van der Walt, MP Ms. Elizabeth De Wee
<b>NIGERIA</b>	<i>Absent</i>
<b>SOUTH AFRICA - AFRIQUE DU SUD</b>	Mr. Benedict Anthony Martins, MP
<b>THAILAND - THAILANDE</b>	<i>Absent</i>
<b>UNITED KINGDOM - ROYAUME-UNI</b>	Mr. Tony Lloyd, MP
<b>UNITED STATES OF AMERICA - ETAS-UNIS D'AMERIQUE</b>	<i>Absent</i>

## Dépenses de voyage

<b>ASSOCIATION</b>	Groupe canadien de l'Union interparlementaire (UIP)
<b>ACTIVITÉ</b>	Rapport de la délégation parlementaire canadienne à la réunion-débat parlementaire dans le Cadre du Forum public de l'OMC 2010 et à la 22 <sup>e</sup> session du Comité de pilotage sur la Conférence parlementaire sur l'OMC
<b>DESTINATION</b>	Genève, Suisse
<b>DATES</b>	Le 16 septembre 2010
<b>DÉLÉGATION</b>	
<b>SÉNAT</b>	L'hon. Donald H. Oliver, c.r., sénateur
<b>CHAMBRE DES COMMUNES</b>	
<b>PERSONNEL</b>	M. Frédéric Forge, analyste
<b>TRANSPORT</b>	<b>8 781,22 \$</b>
<b>HÉBERGEMENT</b>	<b>1 819,56 \$</b>
<b>HOSPITALITÉ</b>	
<b>INDEMNITÉS JOURNALIÈRES</b>	<b>1 120,48 \$</b>
<b>CADEAUX OFFICIELS</b>	
<b>DIVERS</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>11 721,26 \$</b>